

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET 78-315 du 13 novembre 1978

portant nomination des membres et du
Président du Conseil d'Administration
de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers
(SONACOP)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU L'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;
- VU Le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement modifié par le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 ;
- VU Le décret n° 76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement et le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;
- VU L'Ordonnance n° 74-75 du 16 décembre 1974, régissant les rapports entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU Le décret n° 74-320 du 4 décembre 1974, portant approbation des statuts de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers ;
- SUR proposition du Ministre du Commerce et du Tourisme,
Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 8 novembre 1978,

DECRETE :

Article 1er : Sont nommés membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale de Commercialisation des Produits Pétroliers (SONACOP), les Camarades dont les noms suivent :

- DOSSA René : Représentant le Ministre du Commerce et du Tourisme,
- AKELE Christophe : Représentant le Conseil National de la Révolution,
- GODONOU Ernest : Représentant le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
- HOUNSOU Atchouké : Représentant le Ministre Chargé du Plan, de la Statistique et de la Coopération Technique,

.../...

- BABA-MOUSSA Abou : Représentant le Ministre des Finances,
 - AKO Irène : Représentant le Ministre de la Fonction Publique et du Travail,
 - BIO Daniel : Représentant le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération,
 - RAIMI Ramani : Représentant le Ministre Chargé de l'Intérieur, de la Sécurité et de l'Orientation Nationale,

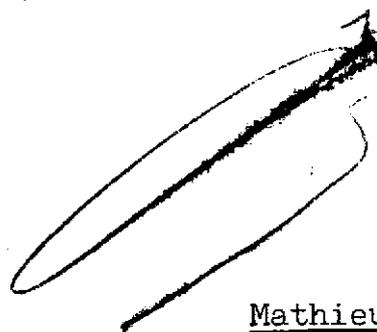
 - ADJOVI Pierre
 - HOUNTO Victor
 - HOUESSOU Ignace
 - BETA Christophe
 - DOMINGO Prudence
- } Représentants du Personnel
- ALIDOU Boukary : Directeur Général de l'O C B N
 - TCHODATON Louis : Président du Syndicat des Transporteurs
 - Le Commissaire du Gouvernement.

Article 2 : Le Camarade DOSSA René est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société de Commercialisation des Produits Pétroliers.

Article 3 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

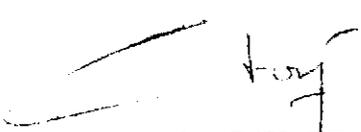
Fait à COTONOU, le 13 Novembre 1978

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Commerce et du Tourisme,



André ATCHADE

Ampliations : PR 8 CS 6 CNR 4 MCT 10 | Autres Ministères 14 SONACOP 15
Membres du CA 16 SGG 4 SPD 2 DPE-DGAJL-INSAE 6 IAA-DCCT-IGE-ONEPI 4
Gde Chanc. 1 UNB 2 FASJEP 2 BN 2 Chamb. Com. 4 JORPB 1